



Assemblée communale extraordinaire

Lundi 9 mai 2022, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 janvier 2022.
2. Prendre connaissance et approuver le Règlement communal sur les élections communales de la commune mixte de Fontenais.
3. Prendre connaissance et approuver le Règlement du cercle scolaire de la commune mixte de Fontenais.
4. Discuter et voter une dépense d'investissement de 120'000 francs pour la rénovation des locaux de l'ancien bureau postal et les aménagements extérieurs, donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourra être adressée par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon les procès-verbaux seront approuvés sans lecture.

Les règlements des points 2 et 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Conseil communal

Fontenais, avril 2022